

Charte d'engagements pour la promotion des métiers du soin et de l'accompagnement social



CONTEXTE

D'ici à 2030, ce sont près d'un million de professionnels dans les métiers de l'humain qu'il s'agira de former, recruter, qualifier et fidéliser¹...

Au cours des dernières décennies, les mutations démographiques et sociales, comme les évolutions de vie des Français, ont mis en lumière le caractère essentiel des métiers du soin et de l'accompagnement social. Qu'il s'agisse de prise en charge médicale, d'assistance auprès des personnes vulnérables ou en perte d'autonomie ou de garde d'enfants permettant de maintenir son activité professionnelle sereinement, chaque personne a, ou aura besoin, plusieurs fois au cours de sa vie, de faire appel à un professionnel du soin et de l'accompagnement social.

Les besoins actuels et futurs en soin et en accompagnement, particulièrement des personnes vulnérables, sont donc en forte croissance, avec un impact direct sur les métiers du soin et de l'accompagnement social. C'est pour ces raisons que ce secteur est aujourd'hui l'un des plus dynamiques en termes de création d'emplois en France.

Dans un souci d'efficacité et de lisibilité de la communication, mais aussi parce qu'il existe des valeurs communes et des passerelles professionnelles entre ces métiers, la démarche prendresoin.fr a été volontairement positionnée sur des familles de métiers larges : les métiers de la santé, de la petite enfance, de l'accompagnement social, du handicap et du grand âge. Une liste détaillée des métiers concernés par la démarche prendresoin.fr est présentée en annexe à la présente charte.

FACE A CE DEFI DE RECRUTEMENT SOCIAL ET NATIONAL, LE MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SANTE, DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES A LANCE EN 2024 LE PROGRAMME PRENDRESOIN.FR, VISANT A DEVELOPPER L'ORIENTATION ET LE RECRUTEMENT VERS CES FILIERES PROFESSIONNELLES.

Ce programme est le fruit d'un travail mené par la Délégation à l'information et à la communication des Ministères Sociaux, en partenariat avec France Travail, en lien étroit avec les Directions d'Administrations Centrales impliquées dans le pilotage des politiques publiques relatives au système de santé et de solidarités : la Direction Générale de l'Offre de Soins, la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Direction de la Sécurité Sociale.

¹ Métiers en 2030, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications - France stratégie et Dares – mars 2022.

L'écosystème prendresoin.fr repose sur :

- **Une marque « prendresoin.fr » engagée pour l'attractivité des secteurs du soin et du social :**
 - **Mise en en avant des métiers prioritaires** en tension dans les régions et faisant l'objet d'offres emplois non pourvus, notamment dans les secteurs de la santé, du social, du grand âge, de la petite enfance et du handicap ;
 - **L'engagement des acteurs et des professionnels** : des contenus incarnés et pédagogiques mettant en scène de véritables professionnels (témoignage, conseil, etc.) sont réalisés pour engager les audiences avec des contenus associés dont ils seront acteurs ;
 - **L'appui sur des acteurs relais et recruteurs** : des partenariats avec des acteurs relais et recruteurs qui s'engagent à favoriser l'attractivité des métiers de la santé et du social.
 - **Des actions de mobilisation territoriale et d'implication des acteurs locaux**
 - **Donner à voir des Professionnels de Santé et de l'accompagnement social de toute la France**
 - **Engager les acteurs locaux pour prendre part à la mobilisation** : les ARS et DREETS en fer de lance de cette communication et de l'animation locale de la communication du prendresoin.fr par la mise en concert des actions de mobilisation déjà existantes sur les territoires et l'accélération des synergies entre l'écho national d'une campagne et son prolongement opérationnel et durable dans les territoires.
- **Des outils de communication pour faire rayonner les valeurs du programme prendresoin.fr :**
 - **Le site web prendresoin.fr** : une plateforme de sourcing durable des offres d'emplois pensée en étroite collaboration avec France Travail, en charge du développement de la plateforme et du sourcing des offres. Ce site Internet de référence a pour vocation de présenter la diversité des métiers, de renseigner sur les parcours de formation, de simplifier les recherches d'emploi pour les candidats, et le recrutement par les employeurs. Il pourra également présenter l'actualité du recrutement du secteur (salons, semaines dédiées...), ainsi que les engagements communs portés par le Ministère et les filières professionnelles
 - **Un compte TikTok** pour prodiguer des conseils, orienter et accompagner dans la démarche notamment auprès des publics jeunes
- **Des campagnes pour valoriser ces métiers au travers de dispositifs de communication 360 alimentés régulièrement par la mise à disposition d'outils.** En complément des actions portées par les acteurs de terrain, ces campagnes de communication viseront à nourrir la visibilité nationale du prendresoin.fr et ainsi offrir une caisse de résonance médiatique aux actions portées par les partenaires.

CONSCIENT DE LA NECESSITE D'ASSOCIER L'ENSEMBLE DES ACTEURS, **LE MINISTERE PROPOSE PAR LA SIGNATURE DE LA PRESENTE CHARTE DE MOBILISER LES SERVICES PUBLICS DECONCENTRES (DREETS, ARS...), LES FEDERATIONS PROFESSIONNELLES, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ETABLISSEMENTS LOCAUX AUTOUR D'UNE DEMARCHE COMMUNE DE MUTUALISATION DES EFFORTS DE COMMUNICATION ET D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES.**

Le présent document vise à présenter cette démarche de promotion, de communication et d'engagement, en détaillant les engagements du Ministère, des partenaires ainsi que les engagements communs qui orienteront cette démarche. Chaque année, cette démarche fera l'objet d'un point de situation, et d'une réflexion, avec les représentants de la profession, pour envisager son développement et son amélioration continue.

CADRE GENERAL

La présente charte définit le cadre et les principes applicables à l'utilisation de la charte prendresoin.fr dans les communications des partenaires du prendresoin.fr. Son but est de garantir une démarche cohérente et partagée en faveur de la promotion des métiers du secteur de la santé et du soin.

1. **Orienter et recruter dans les filières santé et soin**, en attirant de nouveaux profils (jeunes, reconversion), et en offrant une meilleure visibilité des opportunités dans ce secteur ;
2. **Mutualiser les efforts de communication** dans la valorisation des métiers du soin et du social ;
3. **Promouvoir une image claire et fédératrice des métiers pour une meilleure attractivité et un meilleur repérage** grâce à la marque prendresoin.fr
4. **Intégrer des valeurs sociales et éthiques dans la communication** autour de ces métiers et **sensibiliser les futurs recrues et le personnel en poste** à la prise en compte d'un certain nombre de sujets particulièrement sensibles et importants à traiter dans le secteur.

PREREQUIS A LA SIGNATURE DE LA CHARTE PRENDRESOIN.FR

Dans le respect des principes éthiques, déontologiques et de responsabilité, portée par le Ministère et l'Etat, cette charte vise à garantir la valorisation des métiers du soin dans un cadre de transparence, de rigueur et de respect de l'intérêt général.

A ce titre, le Ministère s'assure que les signataires mettent en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs et engagements de la charte prendresoin.fr, ce qui exclue certaines situations dont les suivantes :

- **Entités ayant des activités incompatibles avec les valeurs de la charte** : controverses publiques majeures, lobbying contraire à l'intérêt général
- **Entités ayant des activités incompatibles ou en conflit d'intérêt avec les objectifs de la charte** : lobbies opposés à la démarche ou industries aux pratiques contraires aux engagements prévus
- **Entités non adhérentes à une fédération professionnelle ou non reconnues légalement**
- **Entités pour lesquelles des manquements aux obligations de la charte seront constatées** : altération des messages ministériels, non-respect de l'utilisation de la charte graphique, refus de coopérer aux évaluations.

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE

- Par-delà des campagnes de communication ponctuelles, **le Ministère relaie l'actualité du secteur et promeut les métiers du prendresoin.fr.**
 - Avec la plateforme prendresoin.fr, le compte TikTok dédié, les canaux « organiques » ministériels très suivis (Facebook, LinkedIn, X, YouTube...), ainsi que ceux des partenaires fondateurs de l'opération (France Travail, ARS) ;
- **Mise à disposition d'outils de communication clés en mains permettant d'équiper tous les employeurs afin de promouvoir les métiers du prendresoin.fr :**
 - **Le bloc marque prendresoin.fr est mis à disposition des partenaires sans restriction, dès lors que les fédérations ou employeurs souhaitent l'apposer sur leur site Internet ou un support d'information dès lors que sont concernés des sujets en lien avec le recrutement.** Aucune forme d'utilisation de ce logo sur des campagnes médiatiques ou digitales n'est en revanche autorisée, sans demande expresse préalable auprès de prendresoin.fr@gmail.com.
 - **L'ensemble des supports de communication et d'information réalisés dans le cadre du dispositif prendresoin.fr est disponible sur la page** (prendreSoin.fr et éventuellement sites santé et solidarités) : les outils présentés y sont en accès libre, libres de droits, téléchargeables, imprimables et diffusables autant que de besoin.

- **Des kits de communication clés en mains, aux couleurs de la marque prendresoin.fr, visant à sensibiliser et faire de la prévention sur un certain nombre de sujets du secteur.**
Des sujets tels que la prévention des violences sexuelles et sexistes, la prévention des violences faites aux soignants ou la lutte contre la maltraitance pourront notamment être des sujets adressés, en lien avec les préoccupations partagées du Ministère et des partenaires sur ces questions. La liste de thématique pourra être enrichie et co-pensée avec les partenaires dans le courant de l'année, et enrichie en fonction de l'actualité afin de renforcer l'image des métiers. De nombreux autres sujets, en lien avec l'amélioration des conditions de travail ou l'attractivité des métiers, pourront être régulièrement proposés aux employeurs.
- En fonction des besoins exprimés par les employeurs, le Ministère pourra régulièrement mettre à disposition de nouveaux outils pour relayer toujours plus efficacement la communication.
- Via l'adresse prendresoin.fr@gmail.com, le Ministère pourra étudier toute proposition d'action susceptible d'alimenter efficacement les opérations de communication.

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

- **Valoriser les métiers et offres d'emplois sur le site prendresoin.fr :** les signataires de la présente charte et leurs mandants sont invités à diffuser (sans exclusivité) leurs offres d'emploi (selon la liste des métiers en annexe) sur le site prendresoin.fr. Par-delà cette démarche de visibilité mutualisée des offres d'emplois, l'association avec France Travail permettra également aux employeurs de bénéficier de l'intégralité de son offre de service digitale et locale, via son réseau d'agences locales.
- **Faire connaître au plus tôt les besoins en recrutement auprès de France Travail pour anticiper et optimiser la mobilisation des services d'aide au recrutement en particulier :**
 - La méthode de recrutement par simulation afin d'élargir le sourcing ;
 - Les dispositifs d'immersion en milieu professionnel pour faire découvrir les métiers du secteur, valider des projets professionnels ou tester des candidats lors de recrutements notamment sur les métiers en tension du secteur. Les adhérents pourront utiliser le site « Immersion facilitée » afin de publier leur capacité à accueillir des personnes en immersion et simplifier la réalisation de ces périodes (dématérialisation du processus) ;
 - Les dispositifs de formation préalable au recrutement qui permettent, selon les profils des candidats, d'adapter les candidatures aux besoins de recrutement.
- **Relayer les contenus ministériels en garantissant la cohérence des adaptations créatives** dans le strict respect des chartes graphiques et des consignes communiquées par le Ministère.
- **Participer aux appels à participation et mobilisations afin d'alimenter l'écosystème de contenus.**
- **Relayer les contenus ministériels en mobilisant leurs ressources et expertises :** mobilisation de leurs canaux de communication, réseaux et expertises pour maximiser l'impact et la portée des dispositifs de communication du prendresoin.fr.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- **Coconstruire un plan d'action commun** au travers le relai des campagnes médias existantes, l'outillage des acteurs locaux pour démultiplier la campagne et la participation à des salons régionaux.
- **Organiser des opérations de communication communes** : en lien éventuellement avec France Travail à certains moments de l'année (semaines métiers, campagne sur l'apprentissage, journée des droits des femmes...), des opérations de communication communes pourront être proposées aux employeurs du prendresoin.fr.
- **Informers et mobiliser les employeurs en continu** :
 - **Faire remonter des bilans réguliers des actions menées** pour rappeler les actions, évaluer l'impact et l'efficacité et ajuster les plans de communication. A ce titre, le Ministère réalise deux bilans annuels des actions sur prendresoin.fr, afin de discuter des orientations de communication partagées ;
 - **Participer au relais des informations régulières**, notamment via une newsletter qui sera diffusée à l'ensemble des acteurs de prendresoin.fr, afin de relayer les temps de campagnes de communication.
- **Informers et mobiliser les professionnels du soin et du social au quotidien** : Assurer une communication continue pour maintenir l'engagement des professionnels du soin et du social, en les tenant informés des actions en cours et des opportunités d'emploi disponibles.

Signé à le

(Entité et représentant signataires) :



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe : Liste des métiers prioritaires

Handicap

- Educatrice technique spécialisée
- Educatrice spécialisée
- Assistante de service social
- Aide à domicile/Auxiliaire de vie
- Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs
- Moniteur éducateur

Social

- Accompagnant éducatif et social
- Assistante de service social
- Assistante familiale
- Conseillère en économie sociale et familiale
- Educatrice spécialisée
- Educatrice technique spécialisée
- Médiatrice familiale
- Moniteur éducateur
- Technicienne de l'intervention sociale et familiale

Santé

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Assistante de régulation médicale
- Infirmier
- Manipulateur radio
- Pharmacienne
- Préparateur en pharmacie
- Psychiatre
- Psychomotricienne
- Sage-femme
- Puéricultrice

Petite enfance

- Accompagnante éducative petite enfance
- Assistante maternelle
- Auxiliaire de puériculture
- Educatrice de jeunes enfants
- Puériculteur

Grand-âge

- Aide à domicile/Auxiliaire de vie
- Aide-soignant
- Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs
- Educatrice spécialisée
- Assistante de service social
- Accompagnante éducative et sociale